

Cadre légal remise totale de dette caf

Par Biscotte0610, le 30/10/2018 à 14:28

Bonjour,

Dans le cadre d'une remise totale de dette, la caf doit t'elle légalement me reverser les retenues qu'elle a effectué depuis nov 2017 sur mes allocations pour pouvoir rembourser cette dette (qui est une erreur de sa part)

J'ai effectué un versement en Octobre suite à la décision de remise de dette totale de la caf,elle m'a reversé le 22 octobre mon versement : dans une suite logique doit t'elle me reverser toutes les retenues qu'elle a effectué sur mes allocations?

Merci Cdt

Par Visiteur, le 30/10/2018 à 20:32

Bonjour

Oui, si cette dette a été jugée non existante.